

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 16 septembre 2024 A 20 HEURES 30



Délibération n° 2024 09 16 -05- RESSOURCES HUMAINES – Création de deux emplois vacataires pour l'aide aux devoirs et / ou la surveillance des temps périscolaires

Nombre de conseillers		Date de la convocation : 03/09/2024
En exercice :	33	
Présents :	24	Affichage de la convocation : 10/09/2024
Pouvoirs :	6	
Votants :	30	Affichage du compte rendu : 19/09/2024
Présents : Daniel JULLIEN, Daniel MALOSSE, Béatrice DUMORTIER, Gérard DUPLAT, Henri COQUARD, Philippe LARGE, Danielle CHARVOLIN, Yolande CHAREYRE, Chantal ROCHE, Christian NEUVILLE, Edouard WILLEMEN, Jean-Pierre NEMOZ, Gerbert RAMBAUD, Fatima FERNI, Isabelle VIDAL, Stéphane GILLET, Rémi GILLET, Véronique DUMAS, Aline DURAND, Roland BADOIL, Ghislaine FROMM, Yohann DUMAS, Sylvain BARCET, Brigitte REGIS- MOREAU.		
Absents ayant remis pouvoir :		
M Safi BOUKACEM donne pouvoir à M Daniel JULLIEN M Olivier DEROZARD donne pouvoir à Mme Béatrice DUMORTIER Mme Geneviève HECTOR donne pouvoir à M Henri COQUARD M Sylvère MATHIEU donne pouvoir à Mme Brigitte REGIS MOREAU Mme Sylvie RAZY donne pouvoir à M Philippe LARGE M Joao DA ROCHA donne pouvoir à M Jean-Pierre NEMOZ		
Absents ou excusés :		
Mme Chantal BERTHILLON Mme Sandrine ARNAUD Mme Anne LANSON- PEYRE DE FABREGUES		

Mme Béatrice DUMORTIER est élue secrétaire de séance (article L. 2121-15 du Code général des collectivités territoriales).

Monsieur le Maire indique aux membres du conseil municipal que les collectivités territoriales et leurs établissements publics peuvent recruter des vacataires.

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal que pour pouvoir recruter un vacataire, les trois conditions suivantes doivent être réunies :

- recrutement pour exécuter un acte déterminé,
- recrutement discontinu dans le temps et répondant à un besoin ponctuel de l'établissement public,
- rémunération attachée à l'acte.

Il est proposé aux membres du conseil municipal de créer deux emplois de vacataire pour assurer une aide aux devoirs aux élèves des classes élémentaires et/ou la surveillance des enfants sur les temps périscolaires

Il est proposé également aux membres du conseil municipal que chaque vacation soit rémunérée :

- pour les heures d'études surveillées sur la base d'un taux horaire d'un montant brut de 23€.
- pour la surveillance des enfants sur les temps périscolaires sur la base de la grille indiciaire du cadre d'emplois des adjoints d'animation.

Vu le code général de la fonction publique,

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, Après un vote à main levée,
Dont le résultat est le suivant :**
30 suffrages exprimés : 30 voix Pour
UNANIMITÉ des suffrages exprimés

AUTORISE Monsieur le Maire à recruter des vacataires dans les conditions susmentionnées.

DIT QUE les crédits nécessaires sont inscrits au budget.

Rendue exécutoire compte tenu
de la transmission en Préfecture le

19.09.2024
et de la publication en mairie le

19.09.2024
La secrétaire
Béatrice DUMORTIER



Pour copie certifiée conforme

Au registre des délibérations

Le Maire

Daniel JULLIEN

